



Merria di Sarrolo-Carcopinu

Mairie de Sarrolo-Carcopino

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002711-20200523-17-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Affichage : 16/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du samedi 23 mai 2020	N°17/2020
<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire	
<u>Objet</u> : Élection des membres des Commissions Communales (Art L2121-22 du CGCT)	

L'an deux mille vingt, le 23 mai, le Conseil Municipal de Sarrolo-Carcopino, légalement convoqué le 19 mai 2020 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA.

Étaient présents : SARROLA Alexandre, BASTIANAGGI Jeanine, BALDINI Hyacinthe, SOTTY Marie-Laurence, LECCIA Jean-Paul, CERATI Noëlle, CARCOPINO-ARRIGHI Paule, BONAVITA Dominique, PIERI Marie-Charles, RUGGERI-D'AMORE Dominique, NOCERA Anne, PIOVANACCI-LAFFITTE Maryse, FIGARI Gérard, SANTONI Dominique, FILIPPINI Sophie, SARROLA Olivier, CARCOPINO-TUSOLI Laurent, CELI François, BATTISTELLI Jean Joseph, GRILLOT Peggy.

Était représentée : FAGGIANELLI Marie-Françoise (était représentée par BALDINI Hyacinthe).

Étaient absents : SARROLA Jean-François, CATELLAGGI Jean-François.

Secrétaire de séance : FILIPPINI Sophie.

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres absents : 2

Quorum : 8 (1/3 des membres en exercice - Ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19)

Le Maire expose à l'assemblée:

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil Municipal peut constituer des **Commissions Communales** composées exclusivement de conseillers municipaux.

Considérant qu'elles ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leurs compétences,

Considérant que les commissions n'ont aucun pouvoir de décision, qu'elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions et statuent à la majorité des membres présents,

Considérant qu'elles élaborent un rapport sur les affaires étudiées et que celui-ci est communiqué à l'ensemble des membres du conseil,

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée municipale,

Considérant que chaque commission est présidée de droit par le Maire, composée d'un(e) vice-président(e) et de membres titulaires pour autant de suppléants.

Le Conseil Municipal décide de procéder au scrutin de liste secret .

La liste "Alexandre SARROLA" présente une liste pour chaque commission:

<u>Commission des Finances et de l'Administration Générale</u>	
<u>Président : Alexandre SARROLA</u>	
<u>Vice Président: Jean Paul LECCIA</u>	
Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Noëlle CERATI	Madame Marie-Charles PIERI
Madame Jeanne BASTIANAGGI	Monsieur Gérard FIGARI
Monsieur Dominique BONAVITA	Madame Sophie FILIPPINI
Madame Marie-Laurence SOTTY	Madame Peggy GRILLOT
Monsieur Laurent CARCOPINO-TUSOLI	
Monsieur Jean-Joseph BATTISTELLI	

Résultat de l'élection: 21 votants

La liste présentée est élue à l'unanimité des membres présents.

Commission Sociale, Éducative, Culturelle et Sportive

Président : Alexandre SARROLA

Vice Présidente: Jeanne BASTIANAGGI

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Marie-Charles PIERI	Monsieur Gérard FIGARI
Madame Paule ARRIGHI	Madame Marie-Laurence SOTTY
Madame Maryse LAFFITE	Monsieur Olivier SARROLA
Madame Dominique RUGGERI	Madame Noëlle CERATI
Madame Sophie FILIPPINI	Madame Anne NOCERA
Monsieur Jean-Joseph BATTISTELLI	Madame Peggy GRILLOT

Résultat de l'élection: 21 votants

La liste présentée est élue à l'unanimité des membres présents.

Commission Aménagement du Territoire et Travaux

Président : Alexandre SARROLA

Vice Présidente: Marie-Laurence SOTTY

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Hyacinthe BALDINI	Monsieur Gérard FIGARI
Monsieur Olivier SARROLA	Monsieur François CELI
Monsieur Dominique SANTONI	Madame Noëlle CERATI
Madame Anne NOCERA	Monsieur Jean-Joseph BATTISTELLI
Madame Sophie FILIPPINI	
Madame Peggy GRILLOT	

Résultat de l'élection: 21 votants

La liste présentée est élue à l'unanimité des membres présents.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

FAIT ET DELIBÉRÉ À SARROLA-CARCOPINO, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE




Alexandre SARROLA